

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Mercredi 18 novembre 2015

Compte-rendu

La séance est ouverte à 14h30.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Monsieur Jacques Bossis représenté par Madame Sandrine Lacoste-Labrit, Monsieur Eric Bouvier, Monsieur Erick Brossard, Monsieur Didier Delignières, Monsieur Jean-Luc Demortier, Madame Aline Esteves, Monsieur Marc-Jean Filaire-Ramos, Madame Florence Godard, Madame Véronique Humeau, Madame Sandrine Lacoste-Labrit, Madame Hélène Marquié-Dubié, Madame Lucile Médina, Madame Anne-Monique Petitjean, Monsieur Michel Ramos représenté par Madame Hélène Marquié-Dubié, Monsieur Nicolas Saby, Madame Isabelle Técher représentée par Monsieur Marc-Jean Filaire-Ramos, Monsieur Frederic Vaysse représenté par Madame Sandrine Lacoste-Labrit, Madame Anne-Monique Witczak représentée par Monsieur Erick Brossard.

Invités présents à la séance :

Monsieur Christophe Iung, Madame Louise Nyssen, Monsieur Jean-Paul Udave

Sont excusés :

Madame Nathalie Augé, Madame Viviane Durand-Guerrier, Monsieur Eric Favard, Monsieur Jacques Gleyse, Monsieur Trung Tran.

Secrétaire de séance : Wafa Issartel

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'orientation scientifique et pédagogique, et complété par des remarques des membres du conseil.

1- Présentation des membres du COSP

Monsieur Christophe Iung, directeur de l'ESPE-LR indique que les statuts prévoient la composition dudit conseil :

- 2 représentants de chacune des universités partenaires ;
- 2 représentants de la COMUE-LR ;
- 5 personnalités désignées par le Recteur de l'académie de Montpellier ;
- 5 personnalités désignées par le Conseil d'École de l'ESPE-LR

Sont invités :

- 5 DASEN et DASEN-adjoints ;
- Le Directeur de la DAFPEN ;
- Le DRH de l'académie ;
- 3 doyens de l'inspection
- Les Vices présidents chargés de la formation et de la recherche ;
- Les Directeurs des UFR ;

Les Membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE-LR		
Établissement	Prénom/Nom	Fonction
UM	Didier Delignières	Professeur d'Université, STAPS-UM
	Michel Ramos	Professeur d'école, FDE-UM
UPVM	Aline Esteves	MCF, UPVM
	Lucile Médina	MCF, UPVM
UPVD	Erick Brossard	Professeur d'école, UFR LSH UPVD
	Anne Witczak	MCF, UPVD
Unîmes	Marc-Jean Filaire-Ramos	PRAG, Unimes
	Isabelle Técher	MCF, Unimes
COMUE-LR	Hélène Marquié-Dubié	MCF, FDE-UM
	Nicolas Saby	MCF, FDS-UM
Personnalités nommées par le Recteur	Eric Bouvier	IEN de circonscription
	Jean-Luc Demortier	Proviseur du lycée Georges Frêche-Montpellier
	Florence Godard	IA IPR en charge de l'éducation prioritaire
	Martine Kavoudjian	IA IPR Lettres Modernes
	Anne-Monique Petitjean	Directrice de la formation des personnels de l'éducation nationale-DAFPEN IA-IPR Vie Scolaire
Désignés par le Conseil d'École de l'ESPE_LR	Bossis Jacques	IEN
	Humeau Véronique	Professeur d'Éducation Physique et Sportive
	Lacoste-Labrit Sandrine	Professeur d'école
	Lasnel Alexandre	Professeur de Technologie
	Vaysse Frédéric	Professeur d'école

2- Missions du COSP de l'ESPE-LR

Le COSP contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'ESPE.

Il donne un avis sur la création de formations nouvelles ou sous de nouvelles modalités (EAD, FC).

Il effectue un suivi et des propositions liées aux enseignements de tronc commun, de langue et de TICE.

Il propose les conditions de mise en œuvre de l'évaluation des formations par les étudiants.

Il organise les liens entre la recherche et la formation.

Il propose au Conseil d'École une démarche qualité.

3- Présentation de l'ESPE-LR : État des lieux et perspective

Monsieur Iung présente le diaporama ci-joint.

4- Élection de la présidente ou du président du COSP de l'ESPE-LR

Madame Hélène Marquié-Dubié présente sa candidature pour la présidence du COSP de l'ESPE-LR. Le diaporama est placé à la fin de ce compte rendu.

Après la présentation de Madame Marquié-Dubié, les membres du COSP procèdent au vote à bulletin secret.

• **Vote des membres du conseil pour élire la présidente du COSP de l'ESPE-LR**

18 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Blanc ou nul : 1, Pour : 17

Madame Marquié-Dubié est élue présidente du COSP.

La séance se termine à 16h24.



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

COSP 18 novembre

Présentation personnelle :
Hélène Marquié-Dubié

MC Psychologie depuis 1992- IUT de Tarbes- Université Toulouse Paul Sabatier- LERASS

- Thèse soutenue en 1991 en psychologie du travail sur le vécu psychologique du chômage au sein du laboratoire « Personnalisation et changements sociaux » (Jacques Curie, Toulouse)
- ATER puis MC à l'IUT de Tarbes
 - Enseignements de psychologie sociale, psychologie de la communication, techniques de groupe, méthodologie de la recherche...
 - Recherche au sein du LERASS (Toulouse 1) : démarches qualité dans les entreprises et dans la formation
 - « Construire la qualité de la formation », ERES.
 - Responsabilités administratives :
 - Chargée de mission pour la création du département « TC », (formation et stages)
 - Chef de département élue (2 mandats)
 - Responsable des relations internationales (ERSAMUS- SOCRATES), création du DUETE (national) – 10% des étudiants du site
 - Porteur de projet pour la création de l'IUP « Management des Petites et Moyennes Organisations » (formation et stages)
 - Responsable pédagogique de l'IUP
 - Elue directeur-adjoint en 1999

2001- 2015 IUFM puis FDE- ESPE-LR, campus de Perpignan

- Enseignements :
 - Psychologie de l'enfant, de l'adolescent et des apprentissages, psychopathologie, Psychosociologie des apprentissages, Pédagogie institutionnelle
 - Histoire et évolution de l'école maternelle, postures et gestes professionnels
 - Pédagogie générale
 - Méthodologie de la recherche (MASTER1 et 2)
- Publics :
 - Formation initiale : MASTER MEEF 1° degré et second degré (CPE) et tronc commun des PLC
 - MASTER MEEF titulaires
 - Formation continue : animations pédagogiques et stages de formation continue (DESDEN66, DAFPEN, Mairie de Montpellier...)
 - Formation sur site (DAFPEN) : prévention des risques psychosociaux chez les adolescents (collèges)

2001- 2015 IUFM puis FDE-ESPE-LR, campus de Perpignan

- AUTRES :

- Suivi des stagiaires sur le terrain
- Groupes d'accompagnement professionnels (régulation des parcours de formation)
- Analyses de pratiques (formation de clinicienne de groupe)
- Suivi de mémoires de recherche

RESPONSABILITES

- MASTER MEEF Titulaires (2010)
- Responsable des UE de Recherche pour la CRT « Analyses des situations éducatives »,
- Responsable local UE Recherche M2
- Responsable UE de pédagogie générale (MASTER1 et 2)
- Travail en partenariat avec les institutions et associations partenaires de l'EN
 - Ligue de l'enseignement, OCCE, CEMEA,
 - CANOPE
 - Conseil Départemental (ASE, PMI), Enfance Majuscule : stages, mémoires professionnels, interventions, participation aux commissions de suivi des tutelles..
 - Mise en place de la formation AME (Alternative aux Métiers de l'Enseignement) en 2013 (forum des métiers...)

Recherche axe 1 LIRDEF

Développement professionnel et formation : comprendre et accompagner les processus de formation des enseignants

- Analyses longitudinales de la construction de la professionnalité des enseignants : les déterminants de l'entrée dans le métier et leur impact sur l'adhésion à la formation et la construction des repères professionnels (premier degré)
- Les enseignants entrant dans le métier : l'épreuve de la réalité et le remaniement des idéaux, ajustements professionnels et stratégies de coping...(avec Solange Ciavaldini-Cartaut, ESPÉ de Nice)
- Projet en cours : sous la direction de R. Etienne et S. Connac (mise en œuvre de classes coopératives au Collège PONS de Perpignan, Fondation de France)

Recherche axe 2

- **Analyse de l'activité des enseignants du premier degré en écoles maternelle** : enseignants novices et enseignants experts (difficultés, postures et gestes professionnels...)
 - Socialisation des élèves et accompagnement par les enseignants
 - Les rituels à l'école maternelle en tant que geste professionnel
 - Vivre ensemble, devenir élève....
- **Accompagnement de la mise en place du nouveau programme pour l'école maternelle** (en lien avec DSDEN 66)
 - Projet en phase test (Formateurs FDE-PEMF-PES) sur l'introduction de nouveaux dispositifs
 - Projet en cours d'élaboration en lien avec S. Sicard (IEN66) au plan académique,
à partir du programme 2015 pour l'Ecole Maternelle
- Participation à la construction d'un groupe pluridisciplinaire national de recherche (sous la direction d'Anne Tursz, INSERM) sur la **prévention et traitement de la maltraitance des enfants** (Volet formation des enseignants)

Présentation du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE-LR

18 novembre 2015

Ordre du jour

- 1- Présentation des membres du COSP de l'ESPE-LR
- 2- Mission du COSP de l'ESPE-LR
- 3- Présentation de l'ESPE-LR : Etat des lieux et Perspectives
- 4- Election de la présidente ou du président du COSP de l'ESPE-LR

Établissement	Prénom/Nom	Fonction
UM	Didier Delignières	Professeur d'Université, STAPS-UM
	Michel Ramos	Professeur d'école, FDE-UM
UPVM	Aline Esteves	MCF, UPVM
	Lucile Médina	MCF, UPVM
UPVD	Erick Brossard	Professeur d'école, UFR LSH UPVD
	Anne Witczak	MCF, UPVD
Unîmes	Marc-Jean Filaire-Ramos	PRAG, Unimes
	Isabelle Técher	MCF, Unimes
COMUE-LR	Hélène Marquié-Dubié	MCF, FDE-UM
	Nicolas Saby	MCF, FDS-UM
Personnalités nommées par le Recteur	Eric Bouvier	IEN de circonscription
	Jean-Luc Demortier	Proviseur du lycée Georges Frêche-Montpellier
	Florence Godard	IA IPR en charge de l'éducation prioritaire
	Martine Kavoudjian	IA IPR Lettres Modernes
	Anne-Monique Petitjean	Directrice de la formation des personnels de l'éducation nationale-DAPPEN IA-IPR Vie Scolaire
Désignés par le Conseil d'École de l'ESPE_LR	Bossis Jacques	IEN
	Humeau Véronique	Professeur d'Éducation Physique et Sportive
	Lacoste Sandrine	Professeur d'école
	Lasnel Alexandre	Professeur de Technologie
	Vaysse Frédéric	Professeur d'école

- **Pourquoi ne se réunit il que maintenant?**

- **Code de l'Education : (loi du 22 juillet 2013)**

IV.-Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école.

- **Décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation**

« Art. D. 721-3. - Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique est constitué :

« 1° De 50 % de membres de droit représentant, en nombre égal, l'établissement dont relève l'école interne et chacun des établissements partenaires ;

« 2° De personnalités extérieures désignées pour moitié par le recteur d'académie et pour moitié par le conseil de l'école.

« Le conseil élit son président dans les conditions définies par le règlement intérieur mentionné à l'article D. 721-8. En cas de partage égal des voix lors d'une séance du conseil, le président a voix prépondérante.

Statuts de l'ESPE-LR

Article 6 – Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Article 6-1 – La composition du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique comprend vingt membres, parmi lesquels :

a/ Des membres de droit :

- 2 représentants de chacune des Universités partenaires, désignés par leur Conseil d'Administration
- 2 représentants de la Communauté d'Universités et d'Établissements, établissement de rattachement, désignés par son Conseil d'Administration

b/ Des personnalités extérieures :

- 5 personnalités désignées par le Recteur d'Académie
- 5 personnalités désignées par le Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

Le Recteur ainsi que les 5 DASENs et DASENs-adjoints de l'académie, les doyens d'inspection, le directeur de la DAFPEN ainsi que le DRH de l'Académie sont invités de droit s'ils ne sont pas membre du conseil.

Les Vice-Présidents chargés de la formation et de la recherche (ou leurs représentants) des Universités partenaires, les directeurs d'UFR ou de départements (ou leur représentant) concernés par les masters MEEF ainsi que les directeurs d'Unités de Formation (ou leur représentant) sont invités de droit s'ils ne sont pas membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique.

Le président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique est élu par ses pairs dans les conditions définies par le règlement intérieur de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation.

En cas de partage égal des voix lors d'une séance du conseil, le président a voix prépondérante.

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique comprend autant de femmes que d'hommes.

Cette parité entre les femmes et les hommes est établie, le cas échéant, par la désignation des personnalités extérieures.

Les membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique sont désignés pour un mandat de cinq ans.

Tout membre nommé qui n'est pas présent ou représenté lors de trois séances consécutives est considéré comme démissionnaire. Toute cessation de fonctions pour quelque cause que ce soit en cours de mandat donne lieu à la désignation

d'une nouvelle personnalité dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Les membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique ne peuvent pas simultanément être membres du Conseil d'Ecole.

Article 6-2 – Les attributions du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.

Il donne un avis sur la création de formations nouvelles ou sous de nouvelles modalités (EAD, FC).

Il effectue un suivi et des propositions liées aux enseignements de tronc commun, de langue et de TICE.

Il propose les conditions de mise en œuvre de l'évaluation des formations par les étudiants.

Il organise les liens entre la recherche et la formation.

Il propose au Conseil d'Ecole une démarche qualité.

- **Règlement Intérieur**

Article 1.2- Fonctionnement du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)

a) Modalités de convocation, d'établissement et d'envoi de l'ordre du jour et des documents préparatoires – présidence – membres invités

Le COSP est réuni au moins 3 fois par an en séance ordinaire. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à l'initiative du président ou à la demande de la moitié de ses membres en exercice. Le COSP est convoqué par son président sept jours au moins avant la date de la réunion, sauf urgence ; la convocation comporte la mention de l'ordre du jour et joint le cas échéant l'ensemble des documents préparatoires aux séances du COSP et/ou soumis aux délibérations de ses membres.

Le président du COSP établit l'ordre du jour, en concertation avec le directeur de l'ESPE. Tout membre de la commission peut proposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour au plus tard 48 h avant la date de la réunion.

Le COSP est présidé par son président. En cas d'absence lors d'une séance, le président du COSP désigne le membre du conseil qui présidera la séance.

Les séances ne sont pas publiques ; toutefois conformément aux statuts, le Recteur ainsi que les 5 DASENs et DASENs-adjoints de l'académie, les doyens d'inspection, le directeur de la DAFPEN ainsi que le DRH de l'Académie sont invités de droit s'ils ne sont pas membre du conseil. Les Vice-Présidents chargés de la formation et de la recherche (ou leurs représentants) des Universités partenaires, les directeurs d'UFR ou de départements (ou leur représentant) concernés par les masters MEEF ainsi que les directeurs d'Unités de Formation (ou leur représentant) sont invités de droit s'ils ne sont pas membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique.

Les membres du bureau de l'ESPE-LR et le président du conseil de l'école sont invités aux séances du COSP s'ils n'en sont pas membres.

Le Président du COSP peut inviter à une séance toute personne dont la présence pourrait être utile en fonction de l'ordre du jour.

Les personnes invitées n'ont pas de voix délibérative.

Un membre du conseil peut assister au conseil à distance par visio-conférence depuis un site universitaire ou rectoral.



b) Quorum – modalités de représentation des membres

Le COSP ne délibère valablement que si la moitié de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Un membre du COSP empêché de siéger à une séance peut donner procuration à un autre membre de cette même commission. Nul membre ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Si le quorum n'est pas atteint, le président du COSP procède à une deuxième convocation sur le même ordre du jour ; la séance peut alors se tenir valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Cette seconde réunion ne peut avoir lieu moins de cinq jours ni plus d'un mois après la première.

c) Modalités de délibération

Les délibérations sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés. Le scrutin secret est obligatoire à la demande d'un membre présent ou pour toute question concernant des personnes nommément citées.

d) Compte-rendu

Les séances du COSP en formation plénière font l'objet d'un compte-rendu qui est affiché et mis en ligne sur le site de l'ESPE dans un délai de quinze jours après son adoption définitive par le COSP lors de la séance suivante.

Un secrétaire de séance proposé par la direction d'une part et un secrétaire de séance membre du conseil et désigné par ce dernier participent à la rédaction d'un projet de

Article 4 – Présidence du COSP

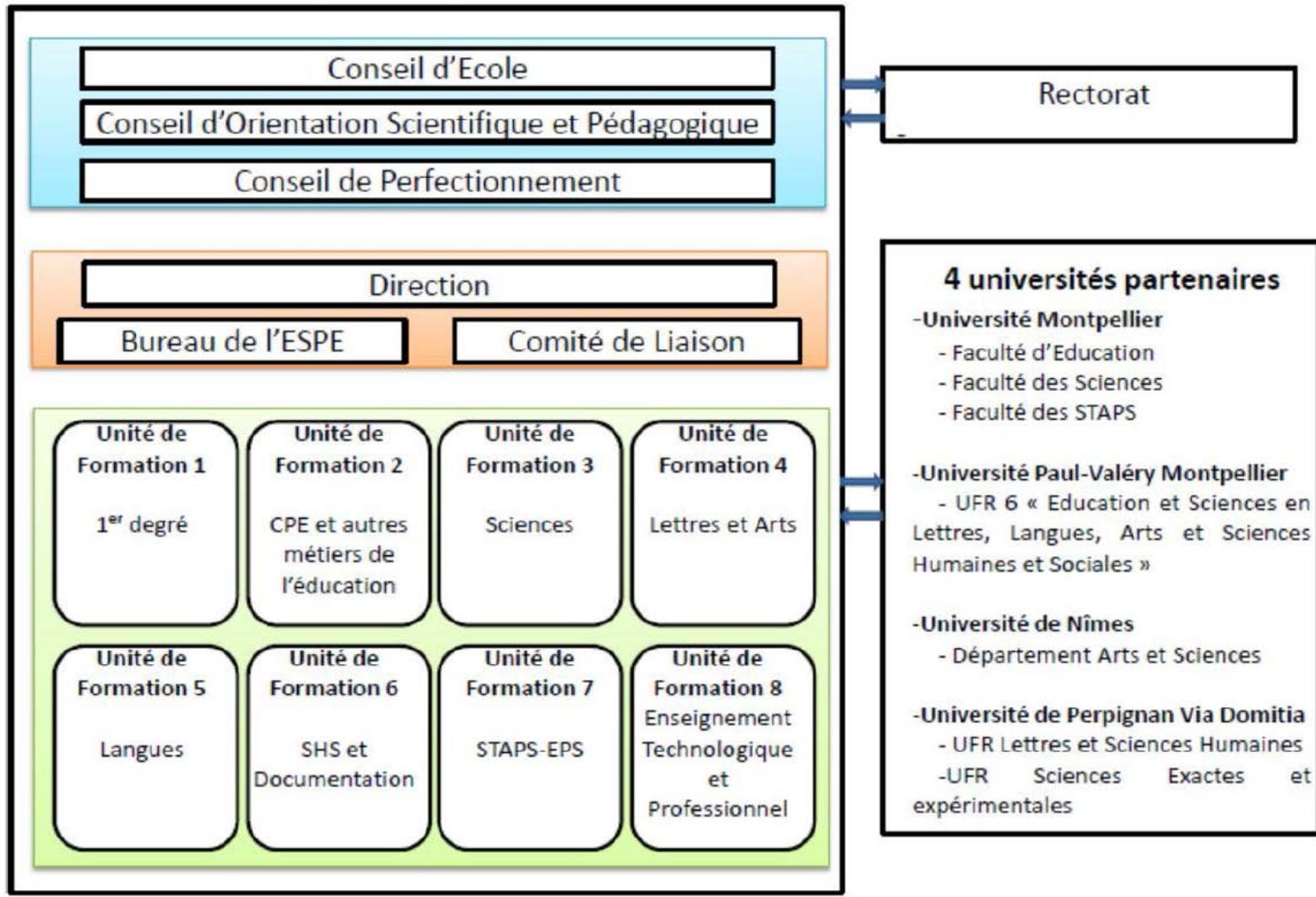
Le président du COSP est élu par le COSP, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours parmi ses membres

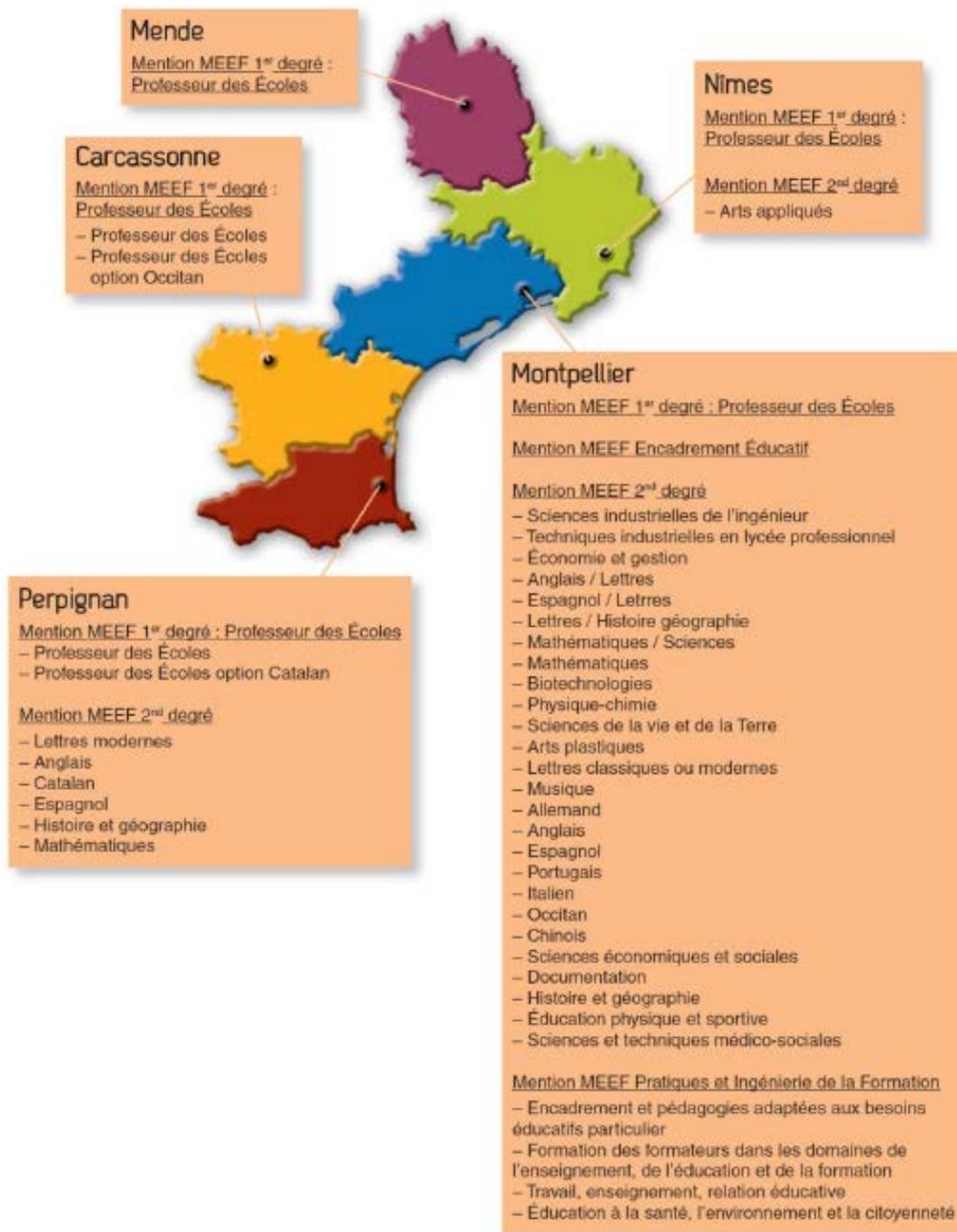
Il est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et, si nécessaire, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu.

En cas d'absence lors d'une séance du conseil, le Président propose un membre du conseil pour présider la séance du conseil.

En cas de vacance de la présidence du COSP, le président la communauté d'universités et d'Etablissements nomme un président du COSP par intérim. Le COSP doit alors élire un nouveau président dans un délai d'un mois.

Organisation générale de l'ESPE du Languedoc-Roussillon





Les effectifs de l'ESPE et les résultats de nos étudiants

3042 étudiants : 57% 1^{er} degré, 37,5% 2nd degré, 2,5% CPE, 3% PIF

Taux de réussite aux concours : environ 40% des présents aux concours

		MEEF 1 ^{er} degré				MEEF 2 nd degré				MEEF Encadrement Educatif		MEEF PIF M2			
		M1	M2 Non Lauréat	M2 "PE Titulaires"	Lauréats M2 ou DU		M1	M2 Non Lauréat	Lauréats M2 A ou DU		M1	M2 Non Lauréat	Lauréats M2 A ou DU		PIF M2
					Effectif	% parcours adapté			Effectif	% parcours adaptés			Effectif	% parcours adaptés	
Effectif Etudiant	2013-2014	921	(a)	(a)	(a)	(a)	532	(a)	(a)	(a)	40	(a)	(a)	(a)	(a)
	2014-2015	996	311	81	331	54%	620	109	393	57%	38	16	32	50%	66
	2015-2016 (b)	1036	297	36	365	57%	642	21	475	54%	42	17	16	52%	95
Variation de 2013 à 2014		8%	(a)	(a)	(a)	(a)	17%	(a)	(a)	(a)	-5%	(a)	(a)	(a)	(a)
Variation de 2014 à 2015 (b)		4%	-5%	-56%	10%	6%	4%	-81%	21%	-5%	11%	6%	-50%	4%	43,9%
Taux de réussite en master	2013-2014	52%					53%				58%	(a)	(a)	(a)	(a)
	2014-2015	60%	49,50%		96,90%		56%	33%	91%		68%	63%	97%		14% (c)
Nombre de lauréats au concours (M1 et M2B)	2014	332 (taux réussite =32%) 100 lauréats reçus hors LR					214 (taux réussite =40% des présents au concours)					18 (taux réussite =45% des présents au concours)			
	2015	472 (tx réussite =37%, en LR 30%, hors LR 50%) 219 lauréats reçus hors LR					281 (taux réussite =42% des présents au concours)					14 (taux réussite =28% des présents au concours) (d)			
Variation nombre de lauréats		43,5%					31,3%					-22,2%			

(a) ne relevant pas de l'ESPE en 2013/2014

(b) Effectif pas encore connu définitivement

(c) Cette mention concerne des personnels de l'Education Nationale en poste : ils réalisent leur master en 2 ans sur ce qui justifie ce taux de réussite; les étudiants ayant obtenu majoritairement leur 1er semestre cette année

(d) Le taux de réussite au niveau national est de 10%, le taux de réussite de nos étudiants est deux fois supérieur à la moyenne nationale en 2015

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER 3

UNIMES

UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOMITIA

<http://www.espe-lr.fr/textes-de-references/textes-specifiques-a-l-espe-lr>

Rubrique : Présentation des quatre mentions de master MEEF

Contenu d'une présentation de Mention

- Fiche d'identité de la mention : universités partenaires + responsables
- Flux d'étudiants : généralités concernant les conditions d'accès en M1 et en M2
- Passerelles et réorientation vers d'autres formations
- Cartographie de l'offre de formation
- Effectifs constatés et taux de réussite au concours
- Projet pédagogique
 - Connaissance et compétences attendues
 - Principe de fonctionnement en équipes plurielles
 - Principes partagés au niveau de la mention
 - Volume Horaire
 - Enseignement de tronc commun
 - Stage de M1 et M2
 - Enseignement à et par la recherche
 - Numérique
- Les enseignements de tronc commun : acquisition d'une culture commune
- Contrôle des connaissances : 3 UE non compensables : Stage, Mémoire, Langue hors UF Langues
- Responsables des parcours

Contenu d'une fiche parcours

- Fiche d'identité du parcours : responsable du parcours, des stages de M1 et de M2, du mémoire et inspecteur référent.
- Descriptif du parcours
- Condition d'accès
- Poursuite d'étude, réorientation et autres débouchés
- Effectif, taux de réussite en master et au concours
- Organisation des enseignements
- Liste des enseignants
- Maquette
- Descriptif d'UE

Master 1ère année							
DOMAINE		Droit Economie Gestion					
Mention : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (2nd degré)							
Parcours		Métiers de l'enseignement en économie et gestion des organisations					
SEMESTRE 1 : 301h sur 11 semaines + SOPA (Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée) 2 semaines		Compétences visées (disciplinaire, didactique, recherche, métier)	ECTS	Type d'UE : Spécifique parcours (SP), Spécifique option (SO), Mutualisée plusieurs parcours (MUT), Transversale (TR), Tronc Commun (TC)	Volume horaire total étudiant	CM	TD
UE1	Culture économique, juridique et managériale fondamentale	disc	8	SP	100	50	50
UE2	Méthodes et outils de gestion de l'entreprise (3 options A, B, C) Par option	disc	7	SP SO	80	40	40
UE3	Didactique de l'économie gestion et mise en situation professionnelle (1)	did métier	6.5	SP SO	53	26	27
ECUE3.1	Apprendre à enseigner l'économie gestion (I) Connaissance des filières, programmes, référentiels et didactique de l'économie-gestion. Dont corps et voix (3h)	did	4	SP	47	23	24
ECUE3.2	Stage dans un lycée (2 semaines) Dont préparation C2i2e partie A	métier	2.5	SP SO	6 (hors stage)	3	3
UE4	Tronc commun : connaissance du système éducatif, laïcité et valeurs de la République	métier	2.5	TC TR	30	15	15
UE5	Sensibilisation à la recherche en sciences de l'éducation et de gestion	recherche	3	SP	20	10	10
UE6	Langues vivantes étrangères	lve	3	TR	18	9	9
TOTAL SEMESTRE 1			36.5		301	150	151

FICHE DESCRIPTIVE UE2 - S1

PARCOURS ÉCONOMIE ET GESTION		MASTER 1 : SEMESTRE 1
MENTION 2nd DEGRÉ		
INTITULÉ	Méthodes et outils de gestion de l'entreprise. Par option.	
ECTS : 7		
Nombre d'heures-étudiant : 80 dont CM : 40 dont TD : 40		
Responsables de l'UE : FABRE Claude, FDE-UM, MCF ; NARO Candide, FDE-UM, PRAG ; SELLIN Laure, FDE-UM/Lycée Guesde, PRAG, PFA ; LO YING PING Marie-Laure, Lycée Joffre, PRCE		
Objectif(s)	<p>Organisée par option, cette UE vise l'acquisition des concepts, méthodes et outils de la GRH, de la communication, et de l'organisation (option A), de la comptabilité, de la finance, et du contrôle de gestion (option B), du marketing, du commerce et de la vente (option C) et du management des activités touristiques (option D).</p> <p>Elle vise également la maîtrise des notions et des outils de management et de gestion communs aux différentes options (outils d'analyse stratégique, modèles et outils de management, mesure et suivi de la performance, informatique...) et l'acquisition de compétences d'analyse, de décision, et de communication.</p> <p>Ces connaissances et compétences sont développées par le biais d'études de cas de gestion et de management, qui préparent à la composition de sciences de gestion (Capet) et à l'épreuve de spécialité (Caplp).</p>	

Démarche pédagogique	Cours magistraux et travaux dirigés, entraînements sur cas d'Annales ou autres
Principaux contenus de formation	Option A : GRH, organisation, communication Option B : comptabilité générale, contrôle de gestion, analyse financière, fiscalité Option C : mercatique, commerce, vente Toutes options : analyse et choix stratégiques, GRH, systèmes d'information et informatique.
Lien avec la recherche	Mobilisation, selon les besoins, de travaux issus de la recherche en GRH, comptabilité, finance, mercatique, organisation et management.
Lien avec le stage	Pas de lien direct, mais utilisation possible des connaissances acquises dans l'UE dans le cadre du SOPA.
Lien avec d'autres UE	Lien avec l'UE1, principalement la partie management.
Compétences professionnelles visées (en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1 ^{er} juillet 2013)	Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation C7 Maîtriser la langue française à des fins de communication C9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier Compétences communes à tous les professeurs P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
Évaluation	Épreuves écrites : réalisation d'une étude de cas de gestion et de management, dans la spécialité choisie par l'étudiant. L'évaluation de cette UE n'est pas couplée à celle d'une autre UE

- **ESPE-LR : Pôle de recherche et de formation dans le domaine « Formation-Education » au niveau du site**
- **Licence : gage de réussite en master et dans le métier d'enseignement et de CPE**
- **ESPE-LR : force de proposition du plan académique de formation des personnels enseignants et enseignants-chercheurs**
- **Accroître l'attractivité du master MEEF 2nd degré dans les filières déficitaires**

Objectifs atteints

• Politique de formation et mise en place des formations MEEF

- L'ESPE est l'unique responsable de la politique de formation et de la mise en place des masters MEEF en concertation avec les UFR partenaires
- Mise en place d'un tronc commun dans le cadre d'équipes plurielles, évolution de ce dernier sur la base d'un bilan intermédiaire et la prise en compte des demandes de l'Etat (http://www.espe-lr.fr/images/UE_Tronc_commun_S3-S4_M2_2015.pdf)
- Cadrage académique relatif au mémoire de master et au travail scientifique réflexif (http://www.espe-lr.fr/images/Cadrage_Memoire_Master_MEEF_2015_2016.pdf)
- Cadrage de l'accompagnement et l'évaluation des fonctionnaires stagiaires (http://www.espe-lr.fr/images/Brochure_accomp_PES_2015-2016.pdf et http://www.espe-lr.fr/images/Brochure_accompagnement_evaluation_stage_en_responsabilite.pdf)
- Cadrage des parcours adaptés pour les fonctionnaires stagiaires titulaires d'un master ou exemptés de diplôme (<http://www.espe-lr.fr/rentree-des-fonctionnaires-stagiaires-2015>)

• Fonctionnement en équipes plurielles

• Mise en place de la gouvernance de l'ESPE-LR dans un cadre pluriel

- Fonctionnement du bureau de l'ESPE-LR
- Mise en place et fonctionnement des Unités de Formation

• Mise en place d'un jury académique pour les mentions MEEF portées par l'ESPE-LR

• Réalisation d'un budget projet (joint) de l'ESPE-LR

• Mise en place de parcours de pré-professionnalisation dans les 4 universités

• Communication

- Réalisation d'un livret de formation de l'ESPE-LR (<http://www.espe-lr.fr/livret-de-formation-de-l-espe-lr>)
- Organisation de JPO et participation au salon des étudiants dans les trois villes universitaires de la région
- Création d'un site web ex nihilo (<http://www.espe-lr.fr/>)

Objectifs non encore totalement atteints

• Communication

- Un ENT ou intranet restent à créer
- Des actions de communication restent à développer : plaquette générale, réalisation d'un annuaire de tous les acteurs de la formation de l'ESPE-LR, communication interne, recherche dans le domaine EEF

• Recherche

- Finalisation d'une cartographie des forces en recherche en région
- Mise en place d'axes fédérateurs
- Visibilité renforcée des productions

• Mise en place d'une démarche qualité

- Qualité de la diffusion des informations auprès des étudiants et acteurs de la formation
- Fonctionnement en équipe plurielle
- Evaluation des formations par les étudiants et anciens étudiants.
- Devenir des étudiants à la sortie de l'ESPE
- Réalisé en 2014 pour le périmètre restreint des M1
- Le budget projet 2016 réalisé en 2015 permettra d'avoir une vision précise des acteurs de la formation (statuts) et des apports des partenaires

• Mise en place d'un dispositif robuste de suivi de la scolarité des étudiants

• Formation continue des enseignants

• Sentiment d'appartenance encore insuffisant

Un travail considérable a été réalisé grâce à la mobilisation de tous depuis début 2013 : il reste à consolider l'existant.

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Candidature de Mme Marquié Dubié

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités

